

LA JOUVENCELLE

Informations

Pièces à fournir impérativement avant le 26 septembre 2020 pour l'établissement des licences :

- Un certificat médical si 1 ère inscription ou le questionnaire médical valable 2 ans
- Un chèque en règlement de la cotisation, libellé à l'ordre de LA JOUVENCELLE.
- Deux chèques de Caution (Tenues et concours)
- Une photo d'identité (hors section loisire et loisirs).

Sections : poussines, jeunesses et aînées.

- | | | |
|---------------------------|-----------------|----------|
| - Prix de la cotisation : | - Pour 1 fille | 100,00 € |
| | - Pour 2 filles | 185,00 € |
| | - Pour 3 filles | 165,00 € |

Vous avez la possibilité de régler en 3 fois : faire 3 chèques à l'inscription et ne pas les antedater (exemple pour 1 fille):

- Le 1^{er} chèque de 40,00 € encaissé de suite
- Le 2^{ème} chèque de 30,00 € encaissé le 15 octobre
- Le 3^{ème} chèque de 30,00 € encaissé le 15 novembre

De plus un chèque de caution de 122 € vous est demandée pour les tenues de concours de gyms et un chèque 15 € pour la participation aux concours. Ces chèques vous seront restitués à la fin de l'année lors de la restitution des tenues complètes si celles-ci sont en bon état et **propres** et que votre fille a participé à tous les concours de la saison. Bien sûr ne sont pas tenu en compte les absences justifiées par un certificat médical ainsi que certaines manifestations familiales connues longtemps à l'avance. En effet trop d'absences injustifiées sont constatées lors des concours alors que le club paye les engagements de toutes les filles en début de saison et pour le département un mois avant.

Pour les filles qui seront sélectionnées et qui le souhaiterons, des cours complémentaires seront proposés :

- Formations pour les individuelles catégories 1 ou 2 (3 h le samedi après-midi): 50 € pour l'année (participation aux cours donnés par un professionnel et aux inscriptions et déplacements)
- Formations complémentaires pour les jeunesses (en dehors de celles qui feront les individuelles) 1,5H le samedi matin : 30 € pour l'année (participation aux cours donnés par un professionnel)
- Formations complémentaires pour les poussines 1,5H le mardi : 30 € pour l'année (participation aux cours donnés par un professionnel)

Sections : mini-poussines, Découvertes et les loisirs

- Prix de la cotisation : 80,00 €

De plus une caution de 54 € vous est demandée à l'inscription pour les tenues de concours de gyms des **mini-poussines**. Ce chèque vous sera remis à la fin de l'année lors de la restitution des tenues complètes si celles-ci sont en bon état et **propres**.

Important : La JOUVENCELLE à l'obligation de présenter un juge pour 8 gymnastes à chaque compétition. Aussi nous demandons des volontaires parmi vous, parents. Il y a seulement 4 compétitions dans l'année. Des formations sont assurées tout au long de l'année.



ASSOCIATION LA JOUVENCELLE - MAIRIE - Place du Général de Gaulle- 42210 MONTROND LES BAINS
SITE INTERNET : <http://www.montrond-les-bains.fr/-Jouvencelle-Gym-feminine,409> -Mail : lajouvencelle@orange.fr

Sections

Sections	Année de Naissance	Horaires d'entraînement	Responsables
MINI POUSSINES	2015-2016	Vendredi de 17h00 à 18h30	Bénédicte KNECHT 06.24.28.14.80 / bknecht@free.fr
POUSSINES	2011-2012-2013-2014	Mercredi de 16h30 à 18h30 Samedi de 10h30 à 12h30 <i>Mardi de 17h à 18h30 (*)</i>	Sophie RAZAFIMANANTSOA 06.80.51.91.99 / sophie.raza17@gmail.com Elena MARTINI 07.68.88.43.76 / elena.martini@orange.fr
JEUNESSES	2007-2008-2009-2010	Mercredi de 18h00 à 20h00 Vendredi de 18h30 à 20h30 <i>Samedi de 10h30 à 12h30(*)</i>	Margaux THOMAS 06.66.05.88.83 / margo.thomas09@gmail.fr Laetitia PEREIRA 06.75.66.99.17 / pereira_laetitia@orange.fr
AINEES	2006 et années précédentes	Mercredi de 19h30 à 21h30 Vendredi de 20h00 à 22h00 <i>Samedi de 13h30 à 16h30(*)</i>	Marion VILLARD 06.26.39.16.70/ tofmarion@orange.fr Chantal GERBAUD 06.77.58.33.64/ c.germain404@gmail.com
DECOUVERTES	1ere année gym âge poussines	Samedi 9h30 à 11h	Estelle FRANCE 06.79.80.02.97 / estelle.france@orange.fr
LOISIRS (anciennes gymnastes)	30 ans et plus	A voir	

(*) Formation complémentaire

L'horaire indiqué correspond au début de l'entraînement (fille en tenue) , il faut donc être présent quelques minutes avant pour se changer dans les vestiaires.

Informations pour toutes les sections (sauf mini poussines, découverte et loisirs) :

- Les filles doivent effectuer deux entraînements par semaine
- **Nous vous informons que nous recherchons et formons chaque année des parents pour encadrer les filles lors des entraînements. Si vous êtes intéressés et que vous avez un peu de temps, N'HÉSITEZ PAS A NOUS CONTACTER, nos formations vous aideront !!**

Merci d'avance

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

I – LES ENTRAÎNEMENTS

Ils ont lieu aux heures fixées début septembre (suivant la date de la rentrée des classes) jusqu'à fin juin.

La présence des filles est **obligatoire** aux entraînements sauf accord personnel avec le responsable de la section ou empêchement grave.

En cas d'absence prolongée pour cause de blessure ou de maladie, le certificat médical est obligatoire. (Une copie est transmise au Comité Départemental)

Toute absence imprévue, pour une raison valable, doit être signalée **IMMÉDIATEMENT** par téléphone au responsable de la section (Cf coordonnées) puis confirmée par écrit par les parents.

En cas d'absence prolongée, les parents doivent informer le responsable technique de la section de la date de retour de l'enfant ou de sa démission. **Au bout de 3 absences consécutives non justifiées, le renvoi de la gym sera immédiatement prononcé.**

Les parents peuvent être autorisés à assister aux entraînements, ils doivent accepter :

- Les méthodes d'entraînements et les exigences techniques et annexes en découlant.
- Le programme fixé par les entraîneurs.
- Le programme et les méthodes d'entraînement ne pouvant en aucun cas être discutés par les gyms.

EN AUCUN CAS, IL NE SERA ACCEPTE DE LA PART DES PARENTS LA MOINDRE CONTESTATION CONCERNANT LES TECHNIQUES EMPLOYÉES PAR LES MONITEURS ET MONITRICES CHARGES DE L'ENTRAÎNEMENT DE LEURS ENFANTS.

En cas d'indiscipline notoire et après avertissement aux parents, le bureau pourra, sur avis du moniteur ou monitrice, prononcer le renvoi de la perturbatrice (sans remboursement de cotisation).

La tenue doit être appropriée à l'activité gymnique : tenue de sport, chaussons ou pieds nus – **baskets obligatoires pour l'échauffement.**

Il est fortement conseillé (Jeunes, Aînées) de se munir de maniques (environ 45€ en moyenne) afin d'éviter les blessures et progresser dans les degrés !!

Le port de chaîne, bracelet, bague, montre... est rigoureusement interdit pendant les entraînements. De plus, il est déconseillé de laisser des objets de valeur au vestiaire. En cas de vol, le club ne peut être tenu responsable.

-- POUR LES ENTRAÎNEMENTS, IL EST IMPÉRATIF QUÉ LES PARENTS ACCOMPAGNENT LES FILLES (EN DÉBUT ET EN FIN) DANS LE GYMNASSE ET S'ASSURENT DE LA PRÉSENCE D'AU MOINS UN MONITEUR MAJEUR. Le club et les moniteurs ne seront pas responsables des gyms et n'en n'assureront pas la garde après la fin de l'entraînement.

— LES PORTABLES DES GYMNASTES DEVRONT RESTES DANS LE SAC DURANT LA DURÉE DE LA SÉANCE D'ENTRAÎNEMENT. UNE SANCTION DE 5€ SERA APPLIQUÉE EN CAS DE NON RESPECT.

II – LA FORMATION

En cas d'engagement de votre enfant à un stage de perfectionnement ou d'encadrement, sa participation sera obligatoire.

En cas de défection, il vous sera réclamé le remboursement intégral des sommes versées d'avance par le club, sauf en cas de force majeure (sur justificatif officiel).

Après un stage de formation fédéral pour les moniteurs, ceux-ci devront obligatoirement entraîner durant deux années. En cas de non-respect de cet engagement le remboursement de ce stage sera demandé.

III – LICENCE

Le club est affilié à Fédération Sportive et Culturelle de France, les documents nécessaires à l'établissement de la licence devront être apportés sous quinze jours.

Tout dossier incomplet empêche la gym de commencer les entraînements.

IV – ASSURANCE

L'assurance du club est incluse dans le montant de la cotisation. Elle couvre chaque licenciée pendant les activités internes au club (entraînements, compétitions et déplacements en car,...)

Les déplacements effectués sur l'initiative des parents (voitures individuelles) sont sous la responsabilité de ces derniers.

Conformément à l'article L.321-4 du Code du Sport, nous vous informons de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique de la gymnastique pourrait exposer votre enfant.

Vous êtes informés que le club souscrit d'initiative une assurance individuelle pour chaque licencié(e). En cas de refus de votre part, bien vouloir nous en informer.

Le club tient à votre disposition différentes formules d'assurance en responsabilité civile et individuelle accident, couvrant la pratique de la gymnastique, par le biais de la licence obligatoire.

La gymnaste, ou ses représentants légaux, doivent prendre connaissance, à l'inscription, de l'étendue et des limites de garantie qui leur sont ainsi accordées, ainsi que des extensions possibles. La responsabilité de LA JOUVENCELLE ne saurait être engagée dans le cas d'un accident provoqué par une inobservation du Règlement Intérieur.

V – TRANSPORT

Règle générale :

Les parents doivent accompagner leurs enfants lors des compétitions.

Transport des gymnastes par un tiers :

Les déplacements sont assurés uniquement sous la responsabilité du conducteur du véhicule (légalement assuré).

Des bénévoles du club pourront prendre en charge des enfants uniquement avec autorisation et décharge parentale signée (à remettre le jour de la compétition).

La responsabilité civile du club ne saurait être recherchée en cas d'accident

VI – TENUE VESTIMENTAIRE LORS DES COMPÉTITIONS

Cette tenue sera remise à chaque gym en début d'année et rendu au club en fin de saison, **CETTE TENUE NE SERA UTILISÉE QUE LORS DES COMPÉTITIONS**

NE PAS OUBLIER DE MARQUER LES TENUES AVEC DU « SPARADRAD » (VESTE, CORSAIRE, TEE-SHIRT) AU NOM DE VOTRE ENFANT.

VII – LES COMPÉTITIONS

La participation aux compétitions est **OBLIGATOIRE**. La seule façon de progresser est la confrontation avec d'autres clubs. Une gym absente à une compétition contraint le reste de l'équipe à déclarer forfait.

Le calendrier des compétitions est distribué en début de saison aux familles pour qu'elles puissent s'organiser à l'avance.

Aucun désistement ne sera accepté, sauf en cas d'empêchement majeur ou sur présentation d'un certificat médical obligatoire.

Il est impératif de respecter les horaires de départ, le club n'attendra aucun retardataire. Les parents iront par leurs propres moyens sur le lieu de compétition.

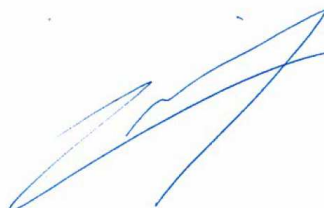
VIII – MANIFESTATIONS

Pour subvenir à ses besoins de fonctionnement, le club organise plusieurs manifestations (soirée familiale, vente de brioches, loto, vide grenier...).

LA PRESENCE DE TOUTES LES GYMNASTES EST VIVEMENT SOUHAITEE.

Tous les parents et amis sont conviés à y assister afin de faire de ces manifestations un succès amical et financier.

La Présidente
Chantal GERBAUD



Nom et prénom de la licenciée _____

Adresse : _____

Téléphone mobile: _____ email : _____

Date de naissance de la licenciée : _____ Lieu : _____

Responsable légal pour les mineures : _____

Adresse : _____

Téléphone mobile: _____ email : _____

Lien de parenté : _____

- Adhère à l'association gymnique « LA JOUVENCELLE » et reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur du club dont j'accepte les conditions.
- Autorise que moi-même ou ma fille soit photographiée ou filmée par la Jouvencelle Gymnastique et que ces supports soient diffusés par le biais de son site internet ou le panneau d'affichage ?

OUI

NON

- Autorise LA JOUVENCELLE, à prendre toute initiative en cas d'accident survenu lors des entraînements ou d'une compétition, particulièrement pour le transport jusqu'à l'hôpital le plus proche, et autorise l'anesthésie générale de l'enfant si nécessaire.

Personnes à prévenir en cas d'accident :

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ / _____

Lien de parenté : _____

Personnes à prévenir en cas d'accident :

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Lien de parenté : _____

Allergies connues : _____

Nom et n° de téléphone du médecin traitant : _____

Signature (précédée de « Lu et approuvé »)

DECHARGE ACCOMPAGNEMENT

UNIQUEMENT POUR LES SECTIONS JEUNESSES / AINNEES

Je soussigné(e) _____

Responsable de l'enfant _____

Déclare ne pas tenir responsable les dirigeants du club de gymnastique féminine LA JOUVENCELLE si mon enfant vient et rentre seul des entraînements de gymnastique.

En effet le club de la Jouvencelle se décharge de toute responsabilité en cas d'accident ou autre sur le trajet maison – Gymnase ou inversement.

Signature des parents
(Précédé de « Lu et approuvé »)

Signature du membre

Signature de la Présidente

